



LEGATION OF SWITZERLAND
FOR CEYLON

COLOMBO, le 13 avril 1962
5, Upper Chatham Street
Tel. 79403 & 79946

Ref.: B.30.1 - CD/ei

ad J.B.31.11.Ceylan.1-HX/hs

A la Division
des affaires politiques
du Département politique fédéral

CONFIDENTIEL

B e r n e

La situation des religieuses
catholiques

an	TD								
Datum	13.4								3.5
Visa	5								5
EPD 24. April 1962									
Ref. A. B. 36. 61. Ceylan. 1.									

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 mars concernant les religieuses suisses de l'Ordre de Sainte Croix (Menzingen / Canton de Zoug) dont la situation fait l'objet de préoccupations de la part de l'ancien Conseiller fédéral M. Philippe Etter.

Comme vous le savez, Ceylan traverse une période de transformation d'ordre social et économique. L'arrivée en 1956 des socialistes au pouvoir et le renforcement de leur position lors des élections du 20 juillet 1960 tend à modifier de manière progressive l'ancienne structure conservatrice et à faire de Ceylan un pays où le socialisme d'Etat représente l'objectif majeur du présent Gouvernement. Cette tendance est accompagnée d'une forte dose de nationalisme, qu'il s'agisse de la culture, de la langue et de la religion. Le cingalais est devenu la seule langue officielle à partir du 1er janvier 1961 et le bouddhisme apparaît de plus en plus comme la religion nationale du pays. Cette révolution dans l'ordre établi entrave certainement le progrès social tout en ne ménageant guère les institutions créées sous l'ancien régime, spécialement les écoles confessionnelles, les missions et les hôpitaux dirigés par les religieux. Dans ces conditions, il est normal que les soeurs suisses faisant partie du couvent de Menzingen nourrissent des inquiétudes quant au proche avenir. (Aussi, répondant au désir exprimé dans vos lignes précitées, ai-je eu cette semaine un long entretien avec la Mère provinciale Aloisia Rösli qui se trouve actuellement à Colombo pour suivre un traitement médical. Cette religieuse m'a fait part de ses soucis en me confiant divers propos recueillis auprès de personnes de milieux ceylanais. Les voici brièvement résumés :



- 2 -

- 1) Sous l'emprise des idées progressistes-nationalistes et poussé par les bouddhistes extrémistes, le Gouvernement pourrait remplacer dans un ou deux ans les infirmières religieuses par des nurses ceylanaises. A cet effet, le recrutement de cette catégorie de personnes se ferait à un rythme accéléré et plusieurs d'entre elles suivent à l'étranger (Australie) des cours de perfectionnement.
- 2) Dans le cas du remplacement des religieuses, celles-ci recevraient une note du Gouvernement les enjoignant de quitter le pays dans un délai de quelques mois. La Mère provinciale m'informe en outre du non renouvellement du permis de séjour de l'une des soeurs d'origine indienne qui a dû quitter récemment Ceylan en dépit d'une intervention d'une personne hautement placée.
- 3) Le 8 février, le Département de l'immigration a réclamé pour vérification les passeports de plusieurs infirmières allemandes et d'une Suissesse. Jusqu'à ce jour, les documents n'ont pas été renvoyés.
- 4) L'une de nos religieuses a exprimé sa joie auprès d'un fonctionnaire des services médicaux à la pensée de fêter dans un ou deux ans les 25 années de son activité à Ceylan. Ce fonctionnaire lui aurait répondu de ne pas trop se réjouir à l'avance car il n'était pas dit que ce jubilé pût être célébré sur place.

En me donnant ces renseignements, la Mère provinciale a souligné qu'elle n'éprouve aucune crainte pour elle et pour les autres soeurs suisses car elles auront toujours la possibilité de déployer ailleurs leur généreuse action; mais, en revanche, elle se fait beaucoup de soucis pour la continuation de l'oeuvre et pour les religieuses indigènes qui font partie de son ordre. Je tiens à relever que tout au long de notre entretien, la Mère provinciale ne m'a pas donné l'impression d'être en proie à une vive émotion, comme le reflète votre lettre du 27 mars. Elle m'a paru au contraire juger la situation de manière saine et objective et s'est montrée, je crois, extrêmement heureuse de savoir qu'elle pouvait compter sur mon appui comme sur celui de la Légation pour la conseiller au mieux en cette période troublée.

- 3 -

A cet égard, je ne voudrais pas manquer de vous assurer que les religieuses de l'Ordre de Sainte Croix ont toujours fait l'objet d'une sollicitude particulière de notre Représentation diplomatique à Colombo. Mes prédécesseurs leur ont rendu souvent visite et je continue, quant à moi, à les voir le plus souvent possible. Elles sont au nombre de huit, dont six habitent Jaffna - ville tamile située au Nord de l'île et centre principal de leur oeuvre où elles dirigent un hôpital du Gouvernement - et deux vivent à Colombo, où elles administrent un home pour les pauvres et un petit hôpital alimenté par des fonds privés. Trois seulement sont employées du Gouvernement, les autres ayant une activité bénévole. Ce qui les préoccupe surtout, c'est de savoir si, en cas de leur remplacement par des infirmières du Gouvernement, elles pourront continuer à soigner les malades dans des établissements n'appartenant pas à l'Etat. Aucune réponse leur a été donnée sur ce point et la Légation n'a également pu obtenir de renseignement précis.

En résumé, le problème du séjour des religieuses suisses à Ceylan mérite attention. Jusqu'à maintenant, elles ont pu déployer leur tâche charitable sans trop de tracas, mais il est à craindre qu'en raison de l'esprit nouveau qui souffle actuellement, elles doivent s'attendre dorénavant à rencontrer de sérieuses difficultés. Il n'est cependant pas possible d'obtenir des informations concrètes au sujet du sort qui leur sera réservé, tant la politique gouvernementale reste floue, indécise. On peut néanmoins se demander si vraiment les Autorités se résoudront un jour ou l'autre à chasser les religieuses catholiques du pays; une telle mesure comporterait des risques qui apparaissent assez lourds de conséquence. Quoi qu'il en soit, la Légation de Suisse ne ménagera aucun effort pour conseiller au mieux les soeurs de la Congrégation de Menzingen. Elle s'efforcera, entre autres, à aplanir les difficultés qui pourraient à nouveau surgir avec les services de l'immigration.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.:

